Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Juin 1900. No. 32.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis .$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.



JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à.

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.







Notre Fete Nationale

La date du 24 juin 1900 restera pendant longtemps gravée dans la mémoire des Canadiens-français du Manitoba.

Nous attendions cette célébration avec anxiété; elle a eu lieu. L'éclat dont elle a été environnée a répondu pleinement à notre attente.

Aussi, nous sentons aujourd'hui qu'il est de notre devoir de féliciter ardemment nos compatriotes du succès de leur entreprise, et de les remercier cordialement du dévouement et de l'entrain dont ils ont fait preuve dans cette démonstration unique dans les annales canadiennes-françaises du Manitoba.

L'espace nous manque pour exprimer tout ce que nous ressentons. Nous nous bornerons à constater que les Canadiens-français ont cette année posé solidement les bases d'un édifice national destiné à prendre dans les grandes plaines de l'ouest des proportions très larges.

La province de Québec s'est jointe à nous dans ce déploiement de nos forces, et c'est avec bonheur que nous avons souhaité la bienvenue à nos frères de là-bas.

L'excursion de la province de Québec est arrivée samedi matin, à 6.30 heures. M. Joseph Lecointe, président de la Société de Colonisation, et M. Alfred Bérubé, du comité de réception et invitations, ainsi que plusieurs autres citoyens, étaient allés la rencontrer au Portage du Rat. Cette excursion se compose d'une centaine de personnes et fait honneur au R. P. Blais, qui l'a organisée. Parmi ces visiteurs nous mentionnerons les RR.MM. Gérin, curé de Saint-Justin P.Q., et comme nos lecteurs le savent, un apôtre de la colonisation au Manitoba; Cinq-Mars, de Saint-Roch, et frère de notre concitoyen M. Gédéon Cinq-Mars; MM. Savoie, Maillard, Mongeau, Beaudry, de Saint-Rémi, Campeau, de Sheffield; M. Henri Bourassa, le député de Labelle, nous a aussi fait visite en cette circonstance; aussi M le Dr Grignon, MM. Bonhomme, Ouellette, Prévost, Poulin, Renaud etc.

Le lendemain matin, M. J. P. Tardivel, directeur de la "Vérité," nous arrivait aussi.

***

Dimanche matin à 9.15 heures, les sociétés Saint-Jean-Baptiste de nos diverses paroisses françaises se réunissaient à l'hôtel-de-ville aux sociétés de Saint-Boniface et de Winnipeg, et l'on se formait en procession jusqu'à l'archevêché, où Mgr l'Archevêque et un nombreux clergé prenant place avec la foule sous les bannières et les étendards, se rendaient, au son des fanfares, dans la cour des jeux du collège. On avait dressé là pour la sainte messe un autel resplendissant, avec estrade pour le clergé, les officiers des différentes sociétés Saint-Jean-Baptiste, les principaux citoyens, et nos plus éminents citoyens. Au-delà de 2,000 personnes assistèrent à cette messe célébrée par Mgr Langevin lui-même. Le célébrant avait comme prêtre assistant, M. l'abbé Gérin; diacre d'honneur, le R. M. Campeau; sous-diacre d'honneur, le R. M. Beaudry; diacre d'office, le R. M. Mongeau; sous-diacre d'office, le R. M. Maillard.

Mgr l'Archevêque donna le sermon. C'est l'un des meilleurs discours que nous ayons entendu prononcer à Sa Grandeur, ce qui n'est pas peu dire pour qui connaît sa grande facilité de parole et son talent littéraire. Notre vénéré prélat parla de l'héroïque histoire du peuple canadien, de ce peuple qui a connu la bataille avant que de sortir des langes et qui a dû faire des luttes opiniâtres pour s'affirmer comme nation distincte et se tailler une place sous le soleil. Le peuple canadien, toujours engagé contre des ennemis nombreux et guerroyant de violente ou perfide façon, n'a pas cru dans le passé trouver de meilleur moyen de défense et de sécurité que l'attachement à sa religion et à ses ministres, l'amour du travail et l'idée continuellement entretenue de sa grandeur future. Cet attachement à la foi catholique, cet amour du travail, cette persuasion de sa grandeur future ont fait des merveilles puisque maintenant la race française d'Amérique comprend quelque chose comme cinq ou six millions d'individus, maîtres de la plus belle province de la confédération canadienne et possédant de nombreuses colonies florissant au Canada et aux Etats Unis. Il importe pour nous, dit Sa Grandeur, de favoriser le développement de notre race, et pour cela tous les membres de la grande famille doivent se prêter mutuel appui. Ainsi, la province de Québec peut nous donner au Manitoba un secours décisif et sauveur dans les heures de crises que nous traversons, en nous envoyant ceux de ses habitants qui sont forcés de quitter la terre natale. D'un autre côté, les multiples colonies et centres français disséminés dans tout le Dominion sont une expression sensible de la force de la province de Québec, d'où ils partent, et ajoutent grandement à son prestige. La province de Québec peut nous aider sans danger pour elle de s'affaiblir, car on ne s'affaiblit pas en secourant des frères. Mgr Langevin profita de cette circonstance pour saluer et remercier, au nom de tous, les compatriotes distingués qui nous avaient fait l'honneur d'avoir traversé quinze cents milles de distance pour venir nous rendre visite. La péroraison de ce sermon a été un acte de foi superbe en l'avenir de notre race en cette terre de l'ouest, théâtre des travaux évangéliques d'apôtres fameux dont toute la nation canadienne s'enorgueillit et qui comptent parmi les plus belles figures de notre histoire.

La partie musicale a été bien réussie: chœurs bien exercés, instruments bien maniés, voix alertes et harmonieuses, le tout produisait un effet réellement grandiose. M. Ernest Lévêque, maître de chapelle à la cathédrale, a remporté là un bon succès.

La quête a été faite par Mme Bétournay, épouse du maire de la ville, accompagnée par M. J. A. Sénécal, président de la St-Jean-Baptiste, et de Melle A. Kittson, accompagnée de M. A. Bertrand. Il y a eu distribution de pain bénit.

Après la messe eut lieu la lecture d'une adresse de M. J. A. Sénécal, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Mgr l'Archevêque. Ce fut le gérant général, M. J. A. Prendergast, qui, d'une voix forte, lut cette belle adresse, que nous sommes heureux de pouvoir publier ici :

A Sa Grandeur Mgr Louis Philippe Adélard Langevin, O. M. I., Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

La grande et belle fête de notre saint patron nous apporte, cette année, des motifs tout particuliers de réjouissance. Répondant à notre invitation fraternelle, nos frères des vieilles provinces sont venus se grouper autour de nous pour célébrer l'anniversaire national, et ils rencontrent ici non pas seulement les membres de la Société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface et de Winnipeg, mais aussi des représentants des sociétés sœurs répandues un peu partout dans la province du Manitoba. Toutes les sociétés canadiennes-françaises ont tenu à nous témoigner leur sympathique adhésion à cette célébration aussi insolite par son éclat que par le nombre des manifestants.

A tous, nous, les représentants du centre canadien le plus ancien dans ce qu'on appelait autrefois "le pays d'en haut," nous disons: "Merci de ce que vous êtes venus nous serrer la main, nous prêter votre appui moral dans les luttes que notre nationalité doit affronter pour maintenir "nos institutions, notre langue et nos lois." Merci surtout à nos frères de la vieille et vaillante province de Québec, qui ont fait un sacrifice de loisir et d'argent pour nous prouver qu'ils ne se contentent pas de belles paroles mais qu'ils savent payer de leurs personnes.

N'est-il pas vrai, Monseigneur, que leur dévouement à la cause nationale fait palpiter de joie le cœur de tout vrai patriote? Et comme le patriotisme est une des vertus caractéristiques de Votre Grandeur, n'est-il pas juste que nous, les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de votre ville épiscopale, nous vous demandions de verser sur toute cette joyeuse assemblée les bénédictions du ciel?

Mgr l'Archevêque répondit brièvement et s'associa aux bonnes paroles du président à l'endroit de nos visiteurs. Sa Grandeur remercia la société de cette expression de son attachement à l'autorité religieuse et se déclara heureuse d'avoir sous sa gouverne une population si foncièrement chrétienne.

La procession se forma de nouveau pour aller escorter Mgr l'Archevêque au palais et M. le président à sa résidence.

***

A 2 heures p.m., il y avait ouverture solennelle du congrès au collège. Un auditoire élégant et nombreux s'était donné rendez-vous dans la salle. Sur motion de Son Honneur le Juge Prendergast, secondé par Son Honneur le Juge Prud'homme, l'hon. Juge Dubuc fut nommé président de l'assemblée conjointement avec M. J. A. Sénécal. MM. L. H. Fournier et Ernest Lévêque furent nommés secrétaires.

Tous les discours ont été bons et l'auditoire les a soulignés de fréquents applaudissements. Sur invitation, Mgr Langevin prend le premier la parole. Il dit que le présent congrès a pour but de nous grouper, de montrer notre force et de nous affirmer avec plus d'autorité. Sa Grandeur est heureuse de voir des frères de Québec au milieu de nous en cette circonstance solennelle. Leur présence fait du bien aux Canadiens-français du Manitoba qui sentent qu'ils ne sont pas oubliés là-bas. Monseigneur espère que le congrès aura l'occasion d'entendre des orateurs de Québec.

L'Hon. Juge Dubuc parla ensuite et félicita les officiers de la St-Jean-Baptiste d'avoir si bien réussi dans leur célébration et souhaita la bienvenue aux étrangers et aux représentants des sociétés locales de la province. La première fois qu'on célébra officiellement la St-Jean-Baptiste sur les bords de la Rivière Rouge, dit l'honorable juge, fut en 1871; il y avait à cette célébration une trentaine de Canadiens-français. Comme témoin oculaire, dit l'orateur, je puis vous assurer que ce fut une fête touchante malgré sa simplicité et notre petit nombre. L'année auparavant, en 1870, dit-il, j'étais le seul Canadien-français laïque à la rivière Rouge; il n'y eut donc pas de célébration nationale le 24 juin, mais je puis vous dire que ma pensée traversa l'espace et que mon cœur fut dans la province de Québec ce jour-là.

Son Honneur le Juge Prud'homme parla éloquemment de notre histoire, qui commande l'admiration de tous. Mais, dit l'orateur, le peuple canadien-français n'a pas vaincu par ses seules forces les difficultés qui jalonnèrent sa route: Dieu, qui l'a fait l'apôtre de la vérité sur ce continent, l'a visiblement protégé dès son berceau et ensuite à travers toutes les phases de son existence. Notre peuple se forma de ce qu'il y avait de plus chrétien et de plus courageux dans la vieille France; conscient de la noblesse de son origine et de la grandeur de ses destinées, il s'est montré digne de l'une et de l'autre, et c'est pour cela qu'aujourd'hui l'histoire du Canada est si belle. L'orateur fait alors une description magnifique des débuts de la Nouvelle-France et sut, comme il convient, montrer dans cette description, le rôle essentiel du prêtre et du laboureur, lesquels, la main dans le main, ont conduit notre jeune nation à son splendide état actuel. Tournant ses regards vers le Manitoba, Son Honneur fit un juste éloge des premiers apôtres de l'ouest, de Mgr Provencher, de Mgr Taché et de Mgr Langevin, le présent archevêque de Saint-Boniface. L'orateur termina en se déclarant plus que jamais rempli de confiance dans le complet épanouissement de notre religion et de notre nationalité sur la terre manitobaine.

Vient ensuite M. Henri Bourassa, député de Labelle. Il se déclara heureux d'être au milieu de nous en cette circonstance solennelle et de pouvoir fêter la St-Jean-Baptiste avec nous. Il est bien aise de constater qu'après plus de dix ans de persécution, la poignée de Canadiens-français du Manitoba est encore debout et aussi prête à la lutte que dans les premiers jours d'hostilité. Il partage l'opinion de Mgr Langevin, qui dans son sermon de la matinée disait que la province de Québec avait intérêt à ce que les centres français de partout fussent florissants. Quant à la question spéciale de l'immigration au Manitoba, M. Bourassa dit qu'il y a beaucoup de choses qui doivent entrer en considération et il ne veut pas discuter en ce moment l'opportunité de cette immigration. Le député de Labelle suggère comme moyen de rapprochement entre les Canadiens-français de Québec et ceux du Manitoba, notre affiliation à l'Alliance Nationale, société d'assurance mutuelle canadienne-française. De cette manière, dit M. Bourassa, les Canadiens-français du Manitoba profiteront des institutions de la province-mère, et à son tour, la province-mère recevra le secours et l'encouragement des centres français qu'elle a fondés.

Son Honneur le Juge Prendergast dit quelques mots bien sentis au sujet de l'opportunité de fonder une Société St-Jean-Baptiste provinciale dont toutes les diverses sociétés locales du Manitoba seraient des branches. Il annonce qu'il aura l'honneur de soumettre à l'examen du congrès un projet de constitution qu'il a rédigé sur la prière que lui en a été faite par la Société St-Jean-Baptiste. Les remarques de Son Honneur ont été suivies avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

***

Immédiatement après la séance du congrès eut lieu la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement à la cathédrale. Mgr l'archevêque officia, avec M. l'abbé Mongeau, comme diacre, et M. l'abbé Cinq-Mars, comme sous-diacre. Dans le chœur se pressait un grand nombre de prêtres et de religieux; la nef était remplie de fidèles. Ajoutons que la decoration de l'église était belle et riche.

***

A 8 hrs p. m., grande séance musicale au collège, donnée par le chœur de la cathédrale. Cette séance leur fait honneur en même temps qu'elle fait honneur à



Le Manitoba.

Mercredi, 27 Juin 1900

Une Lettre de M. l'Abbé Cherrier.

Nous recommandons fortement la lecture de la lettre de M. l'abbé Cherrier, en quatrième page, en réponse à M. Rochon.

---

notre ville. Le jeu des acteurs a été plein de verve, entraînant, suggestif; la musique et le chant dénotaient le talent et la connaissance de l'art. Saint-Boniface possède des ressources très réelles sous ce rapport. Voici le programme de la soirée:

Première partie. — Ouverture, l'Orchestre de St-Boniface ; Fantaisie (airs canadiens), Albert Bétournay ; Opérette " Le Royal Dindon," 1er acte, Luigi Bordèse; Intermède, l'Orchestre de St-Boniface.

Deuxième partie. — Romance, "La Séparation," Rossini, Melle A. Lachance ; Déclamation, "Le Naufragé," Fr. Coppée, M. Aimé Cinq-Mars; Romance, "Qu'il est Loin, Mon Pays" (Sappho), Massenet, Mme L. N. Bétournay ; Opérette, " Le Royal Dindon," 2ème acte; Fantaisie l'Orchestre de St-Boniface ; Vive la Canadienne; God Save the Queen.

" Le Royal Dindon," opérette de Luigi Bordèse, personnages : Henri IV., A. C. LaRivière ; Léonard, officier du roi, Ern. Lévêque ; Grand Jean, paysan, X. Gosselin; Marcel, cabaretier, J N. Senez : Gaston, son fils, Z. Bertrand.

***

Lundi après-midi, grand piquenique et discours patriotiques sur le charmant bocage avoisinant la cour des jeux du collège. Il y avait un programme varié de concours et les amateurs du sport ont pu s'en donner à cœur joie. Voici le programme des jeux et les noms des gagnants :

Course de 100 verges, pour amateurs—1, H. Leblanc; 2, H. Langevin.

Course de 100 verges pour garçons audessous de 13 ans—1, H. Brissette; 2, A. Prieur.

Course à trois jambes—1, A. Prieur, A. Bernier ; 2, J. Mondor, E. Brissette.

Course à dos d'âne—1, Charbonneau et Guay; 2, Bouvette et Cyr.

Course pour garçons audessous de 10 ans, 50 verges—1, P. Lavoie; 2, P. E. Bérubé; 3, Jos. Martin.

Course en bicycle—1, O. Maurier.

Course pour retrouver ses souliers—1, L. Daignault; 2, Charles Paquin; 3, A. Prieur.

Course pour filles audessous de 10 ans—1, Eva Couture; 2, Agnes Roy; 4, V. Chaput.

Saut en longueur—1, Langevin; 2, Bouvette; 3, Joyal.

Course pour les juges et membres du comité—1, Roger Goulet; 2, Emile Jean.

Course de consolation, 100 verges—1, Joyal; 2, Charbonneau.

Course de chevaux—1, le cheval de M. Marchand; 2, le cheval de M. Vermette.

La partie de baseball entre le Club Athlétique de Saint-Boniface et le club de Saint-Jean-Baptiste a été surtout intéressante. Le club de Saint-Boniface l'a emporté par 28 contre 2. Son jeu a été splendide. L'équipe de Saint-Jean-Baptiste a montré elle aussi beaucoup de dextérité, de bons bras et de solides jambes. Noms des joueurs :

Saint-Jean-Baptiste—A. Gauthier, c.; Alf. Gauthier, ss.; Comeault, 1b ; Asselin, c f.; Cyr, l.f.; Labelle, r.f.; Vandal, p.; Provost, 3b.; Robert, 2b.

Saint-Boniface—Harrison, c.; J. Gingras, p ; Joyal, 3b ; T. Gingras, s.s ; S. Jean, 1b.; Marion, l f.; Samson, r.f.; T. Lévêque, 2b.; Bélanger, r.f.

Des tables de rafraîchissements dressées sous des tentes, une belle musique de fanfare, de fraîches et riantes toilettes et de gaies figures, tout cela rendait le bocage délicieusement joli.

Il y a eu aussi discours patriotiques.

M. J. A. Sénécal, qui a montré un tact parfait dans toutes ces fêtes, présidait. Les orateurs ont été le T. R. M. Dugas, M. le Dr Grignon, le R. M. Joly, de Saint-Pierre ; M. Henri Bourassa, M.P. pour Labelle ; M. Baril, de Saint-Jean-Baptiste; M. Bonhomme, de Montréal; M. Jos. Bernier et M. Jehan de Froment, de N.-D. de Lourdes. Nous avions préparé un résumé de chacun de ces discours, mais au moment de les faire composer pour publication, nous avons été avertis que l'espace dont nous disposions était déjà surchargé. Force nous est donc de nous contenter et de signaler ces discours, tous éloquents et que la foule, enivrée de patriotisme et de ferveur nationale, a accueilli avec un entrain et une faveur extraordinaires.

***

Deuxième séance du congrès, lundi matin à 9 heures, sous la présidence de Son Honneur le Juge Prud'homme. Le congrès décida d'inviter toutes les sociétés St-Jean-Baptiste de la province à se joindre à celle de Saint-Boniface et à former avec elle une association provinciale. Son Honneur le Juge Prendergast soumit au congrès le projet de constitution dont la Société Saint-Jean-Baptiste l'avait prié de faire la rédaction, et qui fut adoptée après quelques légères modifications. Voici le texte de la constitution telle que définitivement adoptée :

Nom, composition et but à atteindre—1. Il y aura, dans et pour la province de Manitoba, une association de Canadiens-français dont le nom sera "La Société St-Jean-Baptiste de Manitoba." 2. La Société St-Jean-Baptiste de Manitoba se composesa de sociétés dites Associations Locales, et elle sera connue dans les rapports avec ces dernières comme l'Association Provinciale. 3. Sans rien ajouter en principe aux fins que visent les Sociétés St-Jean-Baptiste maintenant en existence, ni rien diminuer de leurs prérogatives, la Société St-Jean-Baptiste de Manitoba se propose de les relier entre elles par les liens d'une association générale ayant des organes communs à toutes; de leur inspirer, en s'appuyant sur l'expérience de chacune, une action plus uniforme et mieux concertée; d'établir certaines œuvres co-opératives et autres requérant une assiette plus large que n'en peut offrir une association locale.

Associations locales—4. Toute société St-Jean-Baptiste maintenant existante où à exister dans la province, pourra devenir une Association Locale par rapport à la Société St-Jean-Baptiste de Manitoba et en faire partie comme telle, pourvu (a) qu'elle en exprime son intention par une résolution, (b) qu'elle fasse une condition de l'admission de ses membres ordinaires, que ces derniers soient catholiques et de descendance française. 5 Il sera du devoir de toute Association Locale, entre le 1er octobre et le 1er février de l'année suivante, de désigner trois de ses membres qui, avec son chapelain, la représenteront comme délégués aux conventions annuelles et autres, et les noms et adresses de ces délégués devront être communiqués sans retard au secrétaire du conseil d'administration. Un délégué empêché pourra se faire remplacer par procureur.

Conventions Annuelles et autres—6. Il y aura entre le 1er juin et le 1er octobre de chaque année, à la date et à l'endroit qui seront fixés par le conseil d'administration, une convention des délégués des différentes Associations locales. 7. La convention ainsi assemblée élira parmi ses membres, un président, un 1er vice-président, un 2ième vice-président, un secrétaire, un assistant-secrétaire, un trésorier et cinq conseillers adjoints qui, avec le chapelain, formeront le conseil d'administration. 8. Le conseil d'administration pourra encore convoquer les délégués en convention spéciale à tels dates et endroits qu'il jugere à propos. 9. Il sera du devoir des délégués réunis en convention d'étudier tout projet et concerter toute mesure d'intérêt général pour l'association, et de donner au conseil d'administration une direction en conséquence. 10. Les délégués en convention auront seuls pouvoir d'amender la constitution.

Conseil d'administration—11 Le conseil d'administration sera le corps exécutif de l'Association Provinciale. 12. Le conseil d'administration, aussitôt élu, priera Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de vouloir donner à l'association un chapelain pour l'année courante. 13. Le conseil d'administration se réunira à Saint-Boniface le premier jeudi de mars de chaque année, et à tels autres dates et endroits que décideront le président et le secrétaire ou trois de ses autres membres. 14. Le conseil d'administration nommé par la convention annuelle tel que ci-avant pourvu, restera en charge jusqu'à la fin des délibérations de la convention annuelle suivante dont la clôture se fera sous les auspices du nouveau conseil.

Congrès—15. Le conseil d'administration, pour des fins exceptionnelles, pourra convoquer en congrès tous les membres des Associations Locales de la province.

Patron—16. La Société St-Jean-Baptiste de Manitoba, aussitôt constituée, sollicitera le haut patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, comportant la présidence d'honneur de toute convention de délégués, de toute assemblée du conseil et de tout congrès.

Article transitoire—17. La convention de délégués réunis à Saint-Boniface les 24, 25 et 26 juin 1900, élira le conseil d'administration pour l'année 1900-1901, et tout Canadien-français de la province sera éligible.

M. l'abbé Gérin, curé de Saint-Justin, P. Q., fit un éloquent discours à cette réunion. Tous ici connaissent M. l'abbé Gérin, tous connaissent en quelle haute estime il tient notre province et la population française qui l'habite. Ce sont ces sentiments d'affection et d'intérêt qu'il nous a exprimés en cette circonstance. Il se déclara heureux d'avoir travaillé à la colonisation du Manitoba dans le passé comme il était décidé de s'en occuper encore à l'avenir. Il faut bien se rappeler, dit-il, que Lord Selkirk luimême demanda aux autorités religieuses de la province de Québec d'envoyer des missionnaires à la Rivière Rouge afin d'encourager les Canadiens-français à s'y fixer. M. l'abbé Gérin exprima aussi l'espoir de voir la question scolaire bientôt réglée à la satisfaction de tous les amis de la justice et de la paix.

M. Tardivel, qui était présent, a été prié d'adresser la parole au congrès. M. Tardivel le fit avec un grand bonheur d'expression et nous dit combien nos luttes et nos épreuves sont suivies dans la vieille province et que nous avons les sympathies de tous les vrais Canadiens-français.

Le soir à 8 heures, il y avait nouvelle et dernière réunion du congrès. Son Honneur le Juge Prud'homme occupait le fauteuil présidentiel. M. le gérant-général fait quelques communications au congrès. Les personnes suivantes, dans l'impossibilité de se rendre à nos fêtes, ont envoyé des lettres d'adhésion, les uns de dévouement patriotique, les autres de sympathie à nos institutions : Mgr l'Archevêque de Montréal; NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Saint-Hyacinthe, de Pembroke, de Chicoutimi, de Sherbrooke; de l'hon. C. A. P. Pelletier, président du sénat; de l'hon. T. A. Bernier; de l'hon. A. A. C. LaRivière; des RR. MM. A. Pâquet et Carufel; de MM. Colin Campbell, D. H. McFadden, N. Belcourt, J. Monet et J. E. Marcile.

M. S. A D. Bertrand, M.P.P., secondé par M. Joseph Baril, fit la motion suivante, qui fut adoptée :

"Attendu que la question des écoles est entrée dans une phase meilleure, mais qu'elle n'est pas encore réglée d'une manière satisfaisante pour la minorité catholique;

"Attendu que les catholiques de Winnipeg n'ont obtenu aucun soulagement à leur situation pénible depuis 1890;

"Les membres de ce congrès sont d'avis qu'il est de leur devoir en cette circonstance d'affirmer de nouveau leur détermination de continuer à réclamer les droits scolaires garantis par la constitution à la minorité catholique de Manitoba, suivant la direction donnée par l'immortelle encyclique "Affari vos," et désirent exprimer à Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface, leur adhésion complète à la direction sage et modérée qu'il a donnée à la population catholique sur cette question si importante."

Puis, on procéda à l'élection des officiers du congrès. En voici le résultat : Président, S. H. le Juge Prud'homme; 1er vice-président, S. H. le Juge Prendergast; 2ième vice-président, M. Joseph Baril; secrétaire, M. R. Goulet; assistant secrétaire, M. Alex. LaRivière; trésorier, M. Joseph Lecomte; conseillers, MM. J. A. Sénécal et Mager, de Saint-Boniface; Théo Paré, Sainte-Anne; Wm Lagimodière, Lorette; Fréchette, Saint-Pierre.

Après ces élections, Mgr Langevin fut prié de vouloir bien accepter la présidence d'honneur du congrès, et le T. R. M. Dugas d'en être le chapelain.

Lecture fut ensuite faite d'un travail que M. le sénateur Bernier avait été prié de faire par l'Association St-Jean-Baptiste, sur la colonisation et l'immigration au Manitoba. Ce travail est arrivé d'Ottawa dimanche; il est fait avec compétence et dans un beau style. Mgr Langevin a tenu à en exprimer publiquement sa haute approbation et à convier ses félicitations et remerciements à l'auteur.

M. J. P. Tardivel, directeur de la "Vérité" de Québec, et Mde. Tardivel sont arrivés à Winnipeg dimance matin en promenade. Ils sont les hôtes de Madame W. H. Pambrun, soeur de Madame Tardivel. Le directeur de la "Vérité" nous a fait l'honneur de prendre part à notre célébration nationale.

AVIS.

Municipalite Rurale de Saint-Boniface.

Vente de Terres pour Arrérages de Taxes

En vertu d'un mandat emis par le Prefet de la Municipalité Rurale de St-Boniface, dans la province de Manitoba, sous sa signature et le sceau corporatif de la dite Municipalite et portant la date du 20me jour de juin 1900, me commandant de prélever sur les différents morceaux ou lopins de terre dans la dite municipalite ci-après mentionnés et decrits, les taxes arrierées respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payes, Samedi, le 4me jour d'Août A.D. 1900, à 11 heures a m., au bureau de MM. Andrews, Andrews & Bernier dans la cite de Winnipeg, je vendrai à l'encan les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais de vente.

DESCRIPTION	No. of Lot	No. of Acres	Parish	Arrears of Taxes	Cost	Total	Pat. or Unpat.
Inner and outer two miles	14	143 62	St. Vital	56 47	50	56 97	Pat.
Inner and outer two miles	31	131 86	do	55 54	50	56 04	do
Inner two miles...........	36	83 25	do	42 83	50	43 33	do
S'ly 3 chs of N'ly 7 chs between St. Mary's road and Red River...........	47	23 06	St. Vital	9 39	50	9 89	Pat.
Inner and outer two miles	12	111 88	do	24 29	50	24 79	do
The most S'ly 2 chs of the N'ly 8 chs between St. Mary's road and Red River	51	21 84	St. Vital	10 55	50	11 05	Pat.
The most S'y 17 acres......	27	17	St. Boniface	72 66	50	73 16	do
Block B, RCM, plan 433..	120 & 123	39 85	do	12 13	50	12 63	do
Block 318, RCM, plan 433	do	53 01	do	13 01	50	13 51	do

Northern Pacific Railway and Canadian Pacific Railway right of way excepted
Dated at St. Boniface this 27th day of June, A.D. 1900.

F. CARRIERE,
Sec. Treasurer,
Rural Municipality of St. Boniface.



J'ai fait de ma vie l'étude spéciale des maladies propres aux hommes. J'ai suivi avec soin et anxiété l'homme dans toutes les périodes de son existence, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse. J'ai étudié les maladies qui pouvaient lui survenir ; j'ai aussi cherché et trouvé le moyen pour les prévenir et les guérir.

Ma force a été puisée dans l'étude et le travail et dans l'observation de tous les jours, des maladies propres aux hommes.

J'offre aujourd'hui sous le nom de **"Pilules du Docteur A. A. Moro pour les Hommes"** une pilule où se rencontre les ingrédients et les médicaments qui m'ont le mieux réussi et qui sont le fruit scientifique de mes observations.

Chez les enfants, elles guérissent les scrofules et les humeurs, comme le mal d'yeux, les maux d'oreilles, l'inflammation des glandes et les éruptions, le rifle, les démangeaisons, les échauffements et les humeurs de toute sorte.

Elles guérissent chez les jeunes gens et les hommes d'âge mur la faiblesse du sang, les maladies de cœur, les maladies d'estomac, la dyspepsie, la migraine et les maux de tête, les maladies du foie, les maladies de rognons, le mal de reins, les maladies de vessie, les maladies nerveuses, le rhumatisme et la névralgie, les étourdissements, la perte d'appétit, la constipation, et toutes les maladies qui font tant de ravages chez les hommes et tous les ans un si grand nombre d'infirmes.

Elles aident aussi au vieillard à supporter les maladies de son âge et lui assurent une vieillesse heureuse et prolongée.

Elles guérissent toujours lorsqu'elles sont prises avec soin et patience. Elles sont une specialité pour les maladies propres aux hommes et c'est de là que dérivent leur force et leur vertu.

Traitements gratuits.

Messieurs, si vous êtes inquiets sur l'état de votre santé et désirez avoir des conseils et des avis, vous pouvez m'écrire sans crainte. Donnez-moi un état détaillé de vos troubles et de vos misères et vous recevrez une foule de conseils qui vous aideront énormément et vous mettront sur le droit chemin.

Si vous le préférez, envoyez pour mon blanc de traitement et il vous sera expédié **gratuitement,** sur demande.

Mes conseils sont absolument gratuits et sont d'une valeur sans égal pour les hommes malades, parce que je ne traite que les hommes et que mon expérience dans le traitement de ces maladies ne peut pas être surpassée.

Les Pilules du Dr. Moro se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50, et si votre marchand ne les tient pas, je vous les expédierai sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit : **Docteur A. A. Moro, Boite 782, Montréal, Can.**

A SAINT-ALPHONSE

Monseigneur est arrivé à Saint-Alphonse lundi, le 11, vers midi, venant de N. D. de Lourdes ; une nombreuse escorte de cavaliers et de voitures étaient aller le recevoir aux confins de la paroisse.

A trois heures, les habitants de St-Alphonse, de Mariapolis et de Bruxelles se pressaient dans l'église, bien trop petite pour la circonstance. Mgr, dont le cœur, comme celui du Divin Maitre, a une inclination si grande pour l'enfance, commença à faire des questions de catéchisme aux soixante enfants qui se présentaient à la confirmation; pas un seul ne fut omis; chacun fut invité à faire briller son petit savoir; ajoutons-le, la plupart firent honneur à leur catéchisme. Puis, Monseigneur leur confia le sacrement des forts.

Ensuite, D. Augustin, curé de St-Alphonse, lut une belle adresse, où il exposait l'état de la paroisse, principalement en ce qui concerne la reconstruction de l'église, et remerciait Mgr d'avoir conféré à St-Alphonse le bienfait d'un couvent. Un paroissien lut un seconde et magnifique adresse pour remercier Mgr de visiter St-Alphonse, de confirmer les enfants par un grand sacrement et de confirmer tous les paroissiens par ses directions et ses exhortations. Mgr félicita les habitants de leur union présente avec leur pasteur et entre eux, de leur empressement à procurer un meilleur sanctuaire à Dieu par leurs souscriptions et leurs journées de travail, et leur recommanda de conserver toujours la même concorde et le même dévouement pour leur église.

Mgr visita le couvent, où les enfants lui présentèrent une gracieuse adresse, reçut les commissaires d'école qui montrèrent un grand attachement aux sœurs, conversa familièrement et joyeusement avec tous les habitants qui étaient présents ou qui voulaient lui parler.

Cette visite a rendu plus étroite encore notre union à notre Premier Pasteur et nous a remplis de reconnaissance pour sa bonté à nous apporter les grâces et les joies de sa bienheureuse visite.

UN TÉMOIN.

NOTES SUR LES FÊTES

La décoration de la ville a été splendide.

Les fanfares nous ont donné une musique ravissante.

Les compatriotes de Winnipeg sont venus en grand nombre célébrer avec nous.

L'arc érigé aux coins des avenues Provencher et Taché est l'un des plus beaux que nous ayons jamais eus à Saint-Boniface. La plus grande part de ce succès revient à M. Gédéon Cinq-Mars, qui en a fait le plan et dirigé l'érection.

Nous avons pu admirer un magnifique tableau décorant l'autel érigé en plein air, et représentant saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert C'est l'œuvre de M. Rho, artiste distingué de la province de Québec, arrivé ici avec les excursionnistes.

M. Poulin, assistant de M. Armstrong dans le bureau d'immigration du C. P. R., à Montréal, est au nombre des excursionnistes, et se déclare enchanté de notre province. C'est un ami de plus pour l'œuvre de la colonisation dans nos paroisses françaises.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Distribution des prix vendredi dernier à l'Académie Provencher. Il y a eu jolie séance.

—M. Joseph Prud'homme, fils de S. H. le Juge Prud'homme est arrivé samedi matin de Montréal où il étudie la Philosophie au Séminaire.

La brochure-programme de M. J. A. Prendergast mérite d'être conservée M. le gérant général a fait un excellent travail depuis trois semaines.

M. J. Joubert, fils de notre ami M. Joubert de St-Pierre est arrivé du séminaire de St Hyacinthe dont il est un des élèves les plus brillants.

—Ceux qui ont de la laine à faire carder pour les rouets ordinaires peuvent s'adresser comme de coutume au moulin de Saint-Boniface. Comme de coutume aussi ils seront satisfaits de l'ouvrage. John Ryan.

—MM. Charles-Auguste et Raoul Lambert fils de M. le Dr. J. H. O. Lambert, de cette ville sont arrivés samedi en vacance après avoir passé dix mois au petit séminaire à Montréal. L'aîné M. C. A. Lambert, a obtenu avec succès son titre de baccalauréat.

—M. L. H. Fournier, de Winnipeg, vient d'être nommé organisateur en chef de l'Alliance Nationale pour cette province. Nos félicitations au nouveau titulaire. Nul doute que cette société toute canadienne-française, n'aura pas de peine à s'implanter au milieu de nous.

—Il nous fait plaisir d'apprendre que notre ami, M. A. C. Bourbeau, secrétaire des étudiants en médecine de l'Université Laval de Québec, est de retour dans sa famille pour y passer quelques semaines de vacances, après avoir subi de brillants examens et obtenu le titre de bachelier en médecine. Nos félicitations.

—Les Sœurs de la Charité de Saint-Boniface remercient très cordialement pour elles-mêmes et leurs pauvres, les dames patronesses de cette ville et les messieurs qui ont bien voulu les réjouir de leur charmante séance, et les assister du revenu de cette intéressante soirée, répétée à l'hospice même, avec la plus délicate et charitable bienveillance de ces dames, dont la générosité est si bien connue de tous.

—Il nous a fait plaisir de retrouver dans la procession de dimanche dernier, l'ancienne fanfare de Saint-Boniface, réorganisée pour le temps des fêtes Elle a un beau répertoire et un jeu brillant, bien enlevé, bien cadencé. Nous formulons l'espoir que cette fanfare, qui reparait avec tant de succès et d'àpropos, recevra du public l'encouragement qu'elle mérite et fera elle-même des efforts pour se maintenir. C'est un ornement pour la ville.

—Nos hôtels et nos maisons de pension se sont tenu à la hauteur des circonstances pendant les fêtes. Nous avons relevé chez M. Frs Jean les noms de M. le Dr Grignon, M. Poulin et son fils, Montréal; M. Renaud, de Saint-Rémi, P. Q; M. Connelly et son petit-fils, de Fort Coulonge, P. Q.; M. Rho, artiste-peintre, de Bécancourt, P. Q; M. et Madame Nap. Déry, de Saint-Jean-Baptiste, Man., et une foule d'autres qui tous ont été enchantés de leur séjour à cette maison toujours si bien tenue et si accueillante.

PERDUE—Dimanche, le 24 juin, une chaine de montre en or avec corne en ivoire, du magasin de MM Allaire & Bleau au terrain du collège où a eu lieu la messe. $1 est offerte à celui qui la remettra à Delle Marie Paradis, de La Broquerie.

PERDU—A Saint-Vital, au pique-nique de la Société Métisse St Joseph, un tour de cou en poil gris. Prière de l'apporter à l'Hôtel Québec.

ON DEMANDE

A Elie P. O., Man., un instituteur diplômé, pour le 1er septembre. S'adresser à H. Hamelin, secrétaire, Elie P. O., Man.

VILLE DE SAINT-BONIFACE

Vente de Terres pour Arrérages de taxes

En vertu d'un mandat émis par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, sous sa signature et le sceau officiel de la dite Ville et portant la date du 26me jour de juin 1900, me commandant de prelever sur les differents morceaux ou lopins de terre dans la dite municipalite ci-après mentionnés et decrits, les taxes arrierées respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais, je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payes, lundi, le 30me jour de juillet A.D. 1900, à 10 hrs a.m., à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, je vendrai à l'encan les dits terrains pour les dits arrerages de taxes et frais de vente.

By virtue of a warrant issued by the Mayor of the Town of St. Boniface, in Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the said Town and bearing date the twenty sixth day of June A. D. 1900, commanding me to levy upon the several parcels of land in the said Town hereinafter mentioned and described the arrears of taxes respectively due thereon together with costs. I do hereby give notice that, unless the arrears of taxes and costs be sooner paid, I will on Monday the 30th day of July, A. D 1900, at the hour of ten o'clock in the forenoon, at my office, at the Town Hall of St. Boniface, proceed to sell by auction the said lands for said arrears of taxes and costs.

SUBDIVISION LOT OR DESCRIPTION.	Bl.	Par. Lot	Pl.	Arrears of Taxes	Cost	Total
	K	RCM	433	76 60	50	77 10
8, 10	.....	76	64	44 82	50	45 32
50	.....	76	64	11 80	50	12 30
123	.....	76	64	53 86	50	54 36
310	.....	76	64	13 68	50	14 18
311	.....	76	64	17 13	50	17 63
314	.....	76	64	13 01	50	13 51
318	.....	76	64	31 52	50	32 02
416	.....	76	64	15 83	50	16 33
518	.....	76	44	64 27	50	64 77
544	.....	76	224	17 21	50	17 71
546	.....	76	224	18 86	50	19 36
631	.....	76	64	51 41	50	51 91
643	.....	76	64	31 11	50	34 61
All the portion of lot marked "Reserve" on plan No. 77 bounded as follows: On the North by the Southerly limit of Notre Dame street, on the East by Thibault street, on the South by Provencher avenue and on the West by a line drawn across said lot "Reserve" parallel with the Eastern boundary thereof and five chains perpendicularly therefrom, to the exception of three parcels described in certificates of title Nos. 13,751, 15,734 and 16,126 respectively, issued by the Winnipeg Land Titles Office	.....	77	.....	279 77	50	280 27
The most northerly 43 feet of lot 708..........	.....	76	64	24 82	50	25 32
The most southerly 36 feet of lot 708..........	.....	76	64	27 36	50	27 86
722	.....	76	64	58 86	50	59 36
The most easterly 33 feet of lot 724	.....	76	64	52 66	50	53 16
726	.....	76	64	17 79	50	18 19
800, 802	.....	76	137	112 40	50	112 90
819	.....	76	64	63 63	50	64 13
843	.....	76 77	224	92 40	50	92 90
East ½ of 847 and the most westerly 45 feet of 849..........	.....	76 77	224	60 00	50	60 50
D	.....	81	368	6 84	50	7 34
17 to 27 both inclusive..........	17	81	368	25 98	50	26 48
West ½ of 7..........	19	89	386	5 07	50	5 57
A	11	89	386	38 36	50	38 86
1 to 23 both inclusive..........	.....	101	73	55 89	50	56 39

Daté à Saint-Boniface, ce 26me jour de juin A.D. 1900.

THÉO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

LES VICTIMES DE LA CONSOMPTION

PEUVENT OBTENIR UNE SANTÉ NOUVELLE SI ELLES SONT PROMPTEMENT TRAITÉES

ON CROYAIT QUE MLLE LIZZIE SMITH, DE WATERFORD, ÉTAIT EN CONSOMPTION, MAIS SA SANTÉ A ÉTÉ RESTAURÉE—AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT DU MÊME MAL.

Du "Star," Waterford, Ont.

Par tout le Canada, il y a des milliers de filles qui doivent l'éclat de la santé qui s'épanouit sur leurs joues, la vivacité du regard et la légèreté de la démarche aux Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles. Il y a peu de filles dans les premières années de leur transformation à l'état de femme, qui ne souffrent pas plus ou moins d'anémie. Nous les voyons partout et on les reconnaît facilement à leur teint jaunâtre, ou peut-être à leur pâleur extrême, elles sont sujettes aux maux de tête, vertige, palpitation du coeur, et se sentent fatiguées et épuisées au moindre effort. A celles qui souffrent ainsi, les Pilules Roses du Dr Williams offrent un soulagement prompt et certain. On peut obtenir la preuve de cet avance dans notre propre ville. Melle Lizzie Smith, fille de M. William Smith, est aujourd'hui l'image de la santé et de l'activité, elle que, il n'y a pas si longtemps, ses amies croyaient attaquée de consomption. Un représentant du "Star" eut dernièrement une interview avec Mme Smith, quant aux moyen qu'elle avait employés pour ramener sa fille à la santé. Sans hésiter, Mme Smith répondit que le crédit en revenait aux Pilules Roses du Dr Williams. Mme Smith dit: "Ma fille est âgée de dix-neuf ans. Depuis quelques années, elle n'était pas bien forte et était sujette à des maux de tête. L'été dernier, elle alla travailler dans un établissement à Paris, et elle était à peine rendue que sa santé empira. Elle consulta un médecin de l'endroit qui lui dit que son sang était dans un état tel que la maladie était à la veille de se changer en consomption. Lizzie revint aussitôt à la maison. En la voyant, nous craignîmes pour sa vie. Elle souffrait beaucoup de maux de tête; elle était aussi blanche que de la craie, avait des cercles cernés sous les yeux et les yeux rapetissés. Elle avait très peu d'appétit et ne mangeait pas beaucoup. Elle était très découragée et disait quelquefois, qu'elle ne tenait pas à la vie. Je résolus d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams qui étaient si hautement recommandées pour les cas semblables au sien. Une couple de semaines après avoir commencé à prendre ces pilules, nous nous aperçûmes qu'il se faisait un changement. Lorsqu'elle en eut pris une couple de boites, elle avait beaucoup meilleur appétit, ses maux de tête étaient moins fréquents et le découragement était disparu. Quatre boites lui firent presque recouvrer la santé, et, aujourd'hui, elle est aussi bien et aussi active que si elle n'avait jamais eu une journée de maladie. Je crois sincèrement que les Pilules Roses du Dr Williams lui ont sauvé la vie, et je crois qu'elles valent leur pesant d'or pour les filles qui souffrent comme elle a souffert."

Les Pilules Roses du Dr Williams rendent le sang riche et rouge, renforcent les nerfs, ramènent l'éclat de la santé sur res joues pâles et jaunâtres, et rendent la vie agréable aux personnes faibles et découragées. Les véritables ne se vendent qu'en boites portant sur l'enveloppe le nom au long "Dr Williams Pink Pills for Pale People". En vente chez tous les marchands de remède ou par la poste à 50c la boite ou six boites pour $2.50 en s'addressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

CETTE FORMULE DE SERMENT.

L'HISTOIRE VRAIE DE LA FORMULE DE SERMENT QUE DOIVENT SIGNER LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES DE LA PROVINCE DU MANITOBA.

M. le Rédacteur,

Décidément M. Rochon, l'ex-inspecteur des écoles dites "French-English Schools" au Manitoba, a quelque chose de bien amer au cœur contre nous. Car non content de sa lettre au journal "La Patrie", le voici qui revient à la charge cette fois dans "L'Echo de Manitoba" où il nous lance coup sur coup deux bombes terribles, dont le résultat pourtant ne nous émeut guère.

Nous ne répondrons pas aux attaques personnelles de cet aimable monsieur, nous les méprisons; nous ne dirons pas non plus le rire qu'ont provoqué ces "gémissements" et ce "désespoir" qu'il a trouvé le secret de mettre au cœur et dans l'âme de Monseigneur Langevin; mais nous ne pouvons laisser passer inaperçu ce que le véridique M. Rochon a cru devoir porter à la connaissance du public au sujet de la formule de serment, à laquelle nous avions fait allusion dans notre réponse à sa premier lettre.

1o. Reproduisons d'abord la circulaire de Mgr Ritchot à la date du 27 juin 1898.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Archevêché de Saint-Boniface, 27 juin 1898.

Messieurs,

Veuillez faire savoir à vos maitres et maitresses d'écoles qu'ils ne peuvent pas en conscience, signer deux clauses de la formule de rapport à eux envoyée par le Département d'Education

1. (a) That the trustees of the said school have directed that the religious exercices prescribed by the Advisory Board be used in said school, and that the said religious exercises and none other have accordingly been used in said school.

2. (a) That the trustees of said school have not directed that any religious exercises be used in said school, and accordingly none have been used therein.

En conséquence les maitres et maitresses d'écoles devront biffer ces clauses avant que d'apposer leur signature au bas de cette formule du rapport.

Je demeure votre très dévoué serviteur, N. J. RITCHOT,
V. G., P. A.
Administrateur.

Il est amusant de lire ce que M. Rochon prétend savoir à ce sujet: "Au commencement de juin 1898," écrit-il, "les théologiens de l'archidiocèse,—ne devrais-je pas dire plutôt, les politiciens?—profitant de l'absence de Mgr Langevin commencèrent à s'agiter..........."

Or comme bien vous pouvez le penser M. Cherrier devait être l'âme de ce mouvement. C'est du moins ce qu'assure le véridique M. Rochon. Cependant M. Cherrier était alors à Ottawa uniquement occupé à la question des livres de lecture, et aussi étranger à la circulaire en question que l'enfant qui vient de naitre. Pauvre M. Rochon! il est parti trop tôt, car lui qui aime tant la vérité, aurait dû au moins prendre le temps de vérifier ses informations avant de les livrer au public.

2o. Ajoutons la formule de serment qui devait remplacer celle qui est signalée dans la circulaire de Mgr Ritchot: "That there has been no religious teaching in said school during said term on school days during school hours after the opening of said school and before half past three o'clock."

M. Rochon m'attribue la rédaction de cette nouvelle formule. Il fait erreur, car cette formule a bien et dûment été rédigée, séance tenante, par l'Hon. J. D. Cameron lui-même. J'ai l'original en main, lequel peut en tout temps faire foi de mon assertion.

M. Rochon m'accuse non seulement de maladresse pour avoir accepté cette nouvelle formule, mais à l'en croire je ne serais pas loin d'être aussi coupable que Martin, l'un des pères de la loi scolaire de 1890.

Pour toute réponse à cette diatribe, qu'il me suffise de faire remarquer que cette formule, si loin qu'elle soit d'être l'idéal de ce que nous pouvions désirer, avait cependant été acceptée par Mgr Ritchot et le clergé tant régulier que séculier, par Mgr l'archevêque de Montréal et par Mgr Langevin lui-même. L'ayant soumise par télégramme aux deux prélats distingués, nous reçumes les réponses suivantes:

"Ottawa, Ont., 23rd Aug. '98.
"Rev. Cherrier, Immaculate Conception Church, Winnipeg, Man.
"Last formula accepted if time allowed for French and English readers. LANGEVIN."

"Montreal, Que., Aug. 24th.
"Rev. Father Cherrier, Winnipeg, Man.
"Vous félicite, succès obtenu. Si délai raisonnable accordé pour livres faudrait accepter.
"ARCH. DE MONTRÉAL."

Nous faisons grâce au public de toutes les suavités que le bon M. Rochon nous adresse à ce sujet.

3o. Malheureusement ce n'est pas cette formule qui a cours. M. J. D. Cameron, le Procureur Général d'alors, celui qui avait rédigé la formule déjà citée, ne s'est pas fait scrupule d'en changer le sens du tout au tout, en ajoutant subrepticement après "religious teaching," les mots "nor religious exercises" auxquels nous nous étions toujours opposés.

M. Rochon n'hésite pas à se faire l'avocat de M. Cameron, mais ce dernier, plus honnête que son avoué, a reconnu son faux, donnant simplement pour raison qu'il avait été surpris par M. Cherrier qui, de son propre aveu, était mieux préparé à discuter la question. Ceux qui doutent de mon assertion pourraient se renseigner auprès de M. S. A. D. Bertrand, député de Saint-Boniface.

M. Bertrand est libéral, mais il appartient à la classe des libéraux honnêtes. Aussi sommes-nous surpris qu'il ait ouvert les colonnes de son journal aux inepties de M. Rochon. Nous lui en faisons reproche avec l'espoir qu'il n'hésitera pas à flétrir, comme il le mérite, ce misérable farceur à qui il a permis de traîner dans la boue notre honneur d'homme respectable, tout comme notre caractère sacerdotal.

4o. Quant au travail de direction pour l'enseignement doctrinal dans nos écoles, œuvre dont se glorifie M. Rochon, tout le monde ici sait quel ratafia il a servi à nos instituteurs et institutrices. Et il ne pouvait en être autrement, car non seulement l'esprit, mais la lettre même de la loi scolaire de 1890 est tellement claire sur l'intention des législateurs au sujet de l'espèce d'enseignement religieux (neutre) que l'on veut dans les écoles publiques de Manitoba, que ni le docteur Bryce, l'âme du Bureau des aviseurs, ni l'Hon. C. Sifton lui-même, à qui revient en partie la paternité de cette loi odieuse et inique, ne m'ont fait un secret de leur intention bien arrêtée d'empêcher "per fas et nefas" tout enseignement religieux confessionnel dans les dites écoles durant les heures d'enseignement séculier. C'est peut être ce que M. Rochon n'a pas su ou n'a pas voulu comprendre; aussi le prions-nous de vouloir bien méditer et s'appliquer à lui-même le vieux proverbe latin qu'il voudrait nous appliquer: "Quos vult perdere, Jupiter dementat." A. A. CHERRIER,
P. P.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 26

DEUXIEME PARTIE

XII

ERNEST

On avait pris une vive part à notre malheur, et lorsque tous les propriétaires des châteaux environnants revinrent, ce fut à qui consacrerait quelques heures par jour à la pauvre femme, que son deuil récent empêchait de sortir.

Un jour on annonça la visite de lord Woosman.

—Faites entres, dit milady avec un mouvement de joie, tandis que malgré moi mes yeux ne quittaient pas la porte, cherchant à deviner si le visiteur annoncé était seul mais lord Woosman entre suivi d'Ernest Lefort.

Je répondis froidement au salut de l'un et de l'autre et m'assis à côté de ma mère adoptive, plus triste et plus pensive que je ne l'étais habituellement.

—Nous revenons d'un bien beau voyage dit lord Woosman, après les tristes compliments de condoléance, et dans cette Italie où tous les arts semblent innés chez chacun, M. Lefort a encore acquis un degré de plus dans son talent; aussi se met-il tout à votre disposition, Mademoiselle, si vous désirez fair un peu de musique.

—Je n'en fais plus, Mylord, depuis que le deuil a frappé ma mère, interrompis-je vivement.

Lord Woosman s'inclina, pendant que milady étonnée me jetait un regard interrogateur.

Pendant cette petite conversation le secretaire ne m'avait pas quittée des yeux et une expression de profonde tristesse avait, parait-il, passée sur son visage en entendant ma réponse.

Il fit un mouvement pour arrêter lord Woosman qui commençait une nouvelle phrase, mais il garda le silence.

—Je serais heureux d'avoir un instant de conversation avec vous Milady, demandait l'Anglais, si cela ne vous dérange pas? votre jour et votre heure seront les miens.

Je me sentis pâlir et restai les yeux fixés sur un ouvrage que je tenais entre mes mains.

—Je ne sors juste que pour respirer l'air lady Barthley, aussi Mylord, si vous voulez venir demain à partir de trois heures, je serai tout à vous.

De ce moment la conversation se continua languissante, milady n'avait aucun entrain et j'étais loin d'être en état de pouvoir l'aider. Du reste nos visiteurs ne restèrent plus que peu d'instants et prirent congé de nous, en nous annonçant l'envoi de plusieurs albums de vues italiennes, qui pourraient intéresser la malade.

L'heure qui suivit fut silencieuse, ma mère adoptive semblait plongée dans une profonde méditation; quant à moi, je craignais que les premières paroles de milady ne confirmassent mon appréhension.

Tout à coup, elle sortit de son mustime

—Je ne sais si tu as compris, Fleurette mais à ton air, je parierais que tu as deviné que la visite, annoncée pour demain, pour motif un sujet qui te concerne.

A la stupéfaction de ma mère, j'éclatai en sanglots.

Eh bien quoi! qu'y a-t-il, chère enfant pourquoi pleures-tu?

—Parce que, ainsi que vous le dites, j'ai deviné.

Lady Barthley m'entoura le cou de son bras droit et attira ma tête jusqu'à sa poitrine.

—Et pourquoi cette découverte te fait-elle pleurer, ma chérie; tu sais que notre pauvre ami avait fait prendre des renseignements sur le protégé de lord Woosman et qu'ils ont tous été à son avantage.

—Expliquez cela comme vous voudrez mais depuis que je suis au monde personne ne m'a fait un effet pareil à ce jeune homme: j'ai contre lui une antipathie que je ne puis vaincre. Je ne saurais me rendre compte de ce qui la cause. M. Lefort est jeune bien élevé, il a de l'éducation et passe pour spirituel, il aime et comprend les arts; eh bien, chaque fois que le bienséances du monde m'a obligée à l'accepter pour danseur ou pour accompagnateur, une répulsion instinctive m'empêchait d'avancer ma main pour prendre la sienne, il me semble qu'il y a entre nous un obstacle sur lequel il serait sacrilège de marcher.

—Jamais, parait-il, je ne m'etais exprimee avec une telle exaitation, tout ce que mon coeur ressentait avait passé sur mes lèvres.

Milady me regardait interdite, sans m'interrompre.

—Crois-tu, me dit-elle enfin, que cette sensation, exagérée par ton imagination, soit définitive, et ne penses-tu pas qu'elle pourrait céder devant des qualités réelles que je te mettrait à même d'apprécier.

—Jamais! j'ai pensé à tout cela depuis un an, j'avais deviné le désir de sir Arthur de m'unir à Ernest Lefort, et vous savez quelle confiance j'avais en votre frère, eh bien! j'espérais que l'absence m'enlèverait toute mes préventions. Aujourd'hui en revoyant ce Français, j'ai senti que ce sentiment qui nous sépare est plus puissant que jamais; j'ai peur de son affection j'en ai presque honte.

—Dieu, mon enfant, a défendu le mariage dans ces conditions, car il a dit à la femme: "Tu suivras ton mari; pour lui, tu abandonneras ton père et ta mère, tu lui sera fidèle et tu n'aimeras que lui." Donc jamais, je te le jure, et quels qu'aient été le désirs d'Arthur à ce sujet, je ne t'obligerai à épouser ce jeune homme; mais que répondrai-je à lord Woosman, lorsqu'il fera la demande de ta main. Je n'ai aucune bonne raison à lui donner les tiennes

—Vous pouvez répondre que je refuse absolument de me marier, voulant vivre uniquement pour vous.

—Mais, mon enfant, je ne puis ainsi engager votre vie. tu peux rencontrer dans le monde...

—Je n'aime personne que vous, ma mère et mon seule rève est d'adoucir vos larmes.

Milady me serra dans ses bras et me promit qu'elle ferait un refus formel à la demande qui, sûrement, lui serait adressée le lendemain.

Le jour suivant, lord Woosman se présenta à l'heure que lui avait fixée lady Barthely; elle était seule pour le recevoir, et lui, du reste, avait la tenue cérémonieuse des démarches officielles.

En peu de mots, il réalisa ce que nous avions conjecturé la veille. Il peignit à ma mère adoptive l'affection toujours croissante qu'Ernest Lefort m'avait vouée depuis le jour où pour la première fois il m'avait aperçue.

—L'absence, dit-il, n'a fait qu'augmenter ses sentiments, et en passant à Paris, il a obtenu avec mon aide l'autorisation de son père. Nous savons le chiffre de là dot de Mlle Fleurette, la fortune d'Ernest est en rapport, mais ce que nous ignorons, c'est le nom de famille de votre fille adoptive.

Lord Woosman avait parlé sans s'interrompre, convaincu que sa demande ne pouvait être que bien reçue. Aussi fut-il profondément étonné lorsque Milady, lui donnant mes raisons, lui déclara qu'elle n'avait pu vaincre ma volonté à ce sujet.

Que l'Anglais ait cru ou non au motif de ma décision, je ne voudrais l'affirmer dans aucun sens, mais il jugea qu'il était inutile d'insister, et se retira en assurant Milady du regret qu'il avait de ne pouvoir aider à l'accomplissement d'une union dans laquelle il trouvait tous les éléments de bonheur.

Jamais je ne témoignai une joie aussi vive que lorsque ma mère vint me dire que tout était terminé, et que je ne verrais plus le prétendant qui n'avait plus de raison de venir nous voir, et que nous ne devions plus rencontrer dans le mond où nous ne retournerions pas de longtemps.

XIII

LA MORT DE SA PROTECTRICE

Quelques mois après, j'appris, sans avoir cherché à le savoir, que le protégé de lord Woosman était retourné en France, pris d'un spleen très anglais. Son ami prétendait qu'une passion malheureuse lui avait fait en haine notre île, et que son père, inquiet de la tristesse de ses lettres, avait exigé son retour.

—Tu n'as pas pitié de lui, me dit milady en souriant, lorsque nous fûmes seules.

—Je le plains de persister à désirer une femme qui n'a pour lui aucune affection. Mais il est probable, et je le lui souhaite vivement, qu'il rencontrer en France un coeur mon indifférent.

La santé de milady devenait de plus en plus chancelante, la crise terrible qu'elle avait eue auprès la mort de son frère avait laisse des traces visibles dans son organisme. A chaque instant, les fièvres la reprenaient et l'obligeaient à garder le lit plusieurs semaines de suite.

—C'est maintenant, chère petite, me disait-elle souvent, que je bénis le Ciel d'avoir inspiré à mon cher Arthur la pensée de céder à mon désir; et pardonne-moi mon égoïsme, mais je csois que si je ne t'avais pas, je serais bien malheureuse.

—Vous voyez que j'ai bien fait de pas épouser le Français.

Elle souriait et reprenait ses pensées toutes de dévouement.

—Cependant tu serais établies, heureuse épouse, peut-être heureuse mère, au lieu d'être une garde-malade, enchainée au lit d'une vieille femme.

Mes caresses l'empêchaient de s'appesantir sur ces réflexions et, au milieu de ses souffrances elle se faisait gaie pour ne pas m'attrister.

Deux de ses soeurs étaient mortent et des deux familles, il ne lui restait qu'un beau-frère avec une fille et deux neveux orphelins, mais aucun de ces parents pourtant bien proches, n'avaient de relations avec elle.

Ils avaient été blessés de ce que sir Arthur eût consenti à laisser sa soeur adopter une étrangère et, depuis cette époque, ils avaient cessé de venir une fois l'an passer quelques jours chez elle.

Du reste, son beau-frère, rude Ecossais, d'un caractère avare et sombre, ne lui était pas sympathique, et lui avait refusé si durement à une époque, de la laisser s'occuper de la direction de sa fille qu'elle ne connaissait pour ainsi dire, pas cette enfant devenue presque une femme.

A Suivre.